

Prévention du cancer du col de l'utérus : l'Assurance maladie accusée de freiner le progrès

3-4 minutes

Que fait l'Assurance maladie contre le [cancer du col de l'utérus](#) ? Pas assez d'effort, à en croire les experts de la [Société française de colposcopie et pathologie cervico-vaginale](#) (SFCPCV). Dans un communiqué de presse rendu public le 12 octobre 2018, ces spécialistes dénoncent le non remboursement d'un test de détection du [papillomavirus](#) pourtant recommandé par les autorités sanitaires depuis 2017.

Rembourser le test HPV pour toutes les femmes

En effet, en janvier 2017, l'[Institut national du cancer](#) (Inca) publiait ses recommandations en matière de prévention et de prise en charge du cancer du col de l'utérus. Un dossier auquel la SFCPCV avait activement participé : "Les experts de la Société Française de Colposcopie et de Pathologie Cervico-Vaginale ont pris une part très importante à cette réflexion et leur déception est grande de voir que ces recommandations, qu'ils ont diffusées largement aux professionnels et au grand public, restent jusqu'à présent lettre morte" déplore la société savante dans son communiqué.

Le trésorier de cette organisation, le Docteur Bernard Huynh, y est également cité : "L'Assurance Maladie doit assumer sa responsabilité d'assureur : permettre aux médecins de **soigner toutes les patientes** de façon optimale." Concrètement, la SFCPCV réclame que le test HPV (pour Papillomavirus Humain ou Human Papillomavirus en anglais) qui coûte **35 euros** soit remboursé pour toutes les femmes afin d'optimiser le [dépistage du cancer](#) du col utérin.

Un progrès bloqué pour les plus défavorisées

En effet, ce test, qui consiste à dépister la présence de souches du papillomavirus à risque de cancer dans les sécrétions vaginales et cervicales, permettrait de **dépister 30 % de plus de lésions précancéreuses** du col de l'utérus que le frottis. Mais le remboursement de ce test n'est encore indiqué que pour les femmes dont le [frottis](#) classique présente des anomalies, à défaut de l'être pour toutes les femmes comme le voudraient les nouvelles recommandations. "Si elles n'ont pas d'argent elles ne peuvent pas se le payer, ce n'est pas normal" s'indigne le docteur Huynh auprès de l'AFP. " Cette absence de mise à jour du remboursement empêche les plus défavorisées d'accéder au progrès" note encore le docteur Huynh.

3 000 nouveaux cas de cancer du col utérin chaque année

Chaque année en France, environ **3 000 nouveaux cas** de cancer du col de l'utérus sont diagnostiqués. Il cause par ailleurs **1 000 décès** annuel. Le papillomavirus humain (ou HPV)

est un virus sexuellement transmissibles qui joue un rôle dans l'apparition de ce cancer. La [vaccination contre ce papillomavirus](#) est efficace pour lutter contre le cancer et des frottis de dépistage régulier sont par ailleurs conseillés pour diagnostiquer le plus tôt possible un éventuel cancer.